

DIU de pathologie et de chirurgie orbito-palpébro-lacrymales

- **Objectifs :**

Il s'agit d'un enseignement spécialisé et de formation médicale continue sur la pathologie et la chirurgie de l'orbite, des paupières et des voies lacrymales destiné à améliorer les connaissances théoriques et pratiques sur le diagnostic et la prise en charge médico-chirurgicale de ces pathologies.

- **Durée : 2 ans** (200h de formation théorique + 40h de formation pratique)

- **Nombre de places :**

Nombre minimum pour que la formation soit réalisée : n/a

Nombre maximum d'inscrits : 65 places (soit 13 places par Université)

- **Droits à payer :**

Pour un étudiant : 300.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

Pour un Professionnel : 400.00 (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

Pour une Prise en charge extérieure : 400.00 € (droits fixes) + *** 243.00 € (droits de scolarité)

*** sous réserve de modification

- **Enseignants Responsables:**

Coordonnateur du DIU pour 2018-2020 - Pr PY Robert, Université de Limoges

Responsable Pédagogique de REIMS :

Pr Alexandre DENOYER, Ophtalmologie - adenoyer@chu-reims.fr

Co-encadrante : Dr Isabelle LARRE - ilarre@chu-reims.fr

CHU Robert Debré

03.26.78.78.88

- **Public concerné :**

Internes de DES en Ophtalmologie / ORL ou DESC en chirurgie maxillo-faciale

Docteurs en Médecine ayant obtenu un des DES/DESC sus-cités

- **Cours et programme :**

1- **Cours théoriques et pratiques répartis sur 2 ans (200h) :**

Cours portant sur l'ensemble de l'anatomie, la physiologie, la pathologie et la prise en charge spécialisée des affections de l'orbite, des paupières et des voies lacrymales.

- Cours magistral
- Vidéos
- Dissections
- Cas cliniques
- Approche hybride
- Travail en groupes
- Tests de concordance des scripts
- Utilisation de ressources en ligne

2- **Stage clinique et chirurgical (40h) :**

Un stage pratique de 8 à 15 jours, fractionnables, dans un ou plusieurs lieu(x) de stage agréé(s) est obligatoire pour chaque étudiant. Il s'agit du suivi en consultation, au bloc opératoire, et en réunion de service ou RCP d'un enseignant agréé par le DIU et spécialisé en orbito-palpébrale.

- **Mode d'évaluation :**

La validation du Diplôme est délivrée par le jury désigné par le président de l'université du coordonnateur. Elle est conditionnée par :

- L'assiduité aux sessions de formation (une absence justifiée à 2 sessions sur 6 est tolérée à la demande de l'étudiant pour un motif grave dont l'appréciation est laissée aux responsables d'enseignement).
- L'obtention d'une moyenne au moins égale à 10/20 à la liste de notes suivantes :
 - Epreuve écrite de fin de première année
 - Note de stage
 - Note du mémoire
 - Epreuve orale de fin de deuxième année

En cas d'échec, une session de rattrapage est organisée selon les modalités suivantes :

- Possibilité de refaire un stage
- Nouvelle soutenance du mémoire
- Nouvelle épreuve orale